



Pb de bail signé a 2 avant separation

Par **wolfeals**, le **17/11/2009** à **21:21**

Bonjour, rnj'ai actuellement un bail signé avec mon amie, et désireux de me sépare de mon amie, elle me fait du chantage sur le bail, je m'explique... rnC'est un bail qui a été signé a 2 donc pour le résilier c'est a 2 aussi, mon amie n'a pas les moyens d'assurer le loyer et refuse de rompre ce bail locatif.... ce qui engendre : rnSi je quitte l'appartement , je reste responsable de la dette de loyerrnMa question est comment puis je quitter cet appartement libre de droit sans être responsable des loyés restés impayé par mon amie... rnou alors comment résilier ce bail et le mettre au noms de mon amie... rnj'ai appelé le bailleur qui m'a dit c'est un bail signé a deux donc pour le résilier c'est a deux et si l'un des signataire du bail quitte le logement il reste contributaire des loyers impayés....??? comment puis je faire.... rnMerci de vos réponses....

Par **komiko**, le **18/11/2009** à **01:22**

avez vous dans votre bail une clause de solidarité? rnSi oui vous êtes responsable jusqu'à l'expiration du bail .voir le site: rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2562.xhtml>